



Ernie Eves
Premier Ministre



[page d'accueil](#) | [site principal](#) | [commentaires](#) | [recherche](#) | [plan du site](#) | [english](#)

[BIOGRAPHIE](#) [NOUVELLES](#) [ENJEUX](#) [DISCOURS](#) [PHOTOS](#) [CONSEIL](#) [COURRIEL](#) [CONSULTATION](#)



Ernie Eves
premier ministre
de l'Ontario



[Page d'accueil](#) > [Français](#) > [Bibliothèque](#) : Discours du trône, le 19 avril 2001

le vendredi 16 mai 2003

Discours du trône, le 19 avril 2001

21 objectifs, 21 clés pour le XXI^e siècle



Allocution prononcée par
l'honorable Hilary M. Weston
lieutenant-gouverneure de l'Ontario

à l'ouverture de la deuxième session
de la trente-septième Législature de la province d'Ontario

le 19 avril 2001

Vingt et un objectifs pour le XXI^e siècle

[Éliminer les obstacles à l'emploi, à l'investissement et à la croissance](#)
[Rembourser la dette](#)
[Réduire la taille du gouvernement](#)
[Améliorer l'efficacité du gouvernement](#)
[Améliorer le service à la clientèle et l'accessibilité par voie électronique](#)
[Se préparer à la nouvelle économie](#)
[Promouvoir la croissance dans toutes les régions et dans tous les secteurs d'activité](#)
[Tenir l'ensemble du secteur public responsable devant les contribuables](#)
[Assurer une croissance intelligente](#)
[Offrir souplesse et choix en matière d'éducation](#)
[Instaurer des normes d'enseignement élevées et une reddition de comptes axée sur le rendement](#)
[Donner à nos enfants le meilleur départ possible dans la vie](#)
[Ouvrir les études postsecondaires à tous les étudiants et étudiantes admissibles](#)
[Former une main-d'œuvre compétente](#)
[Jouer un rôle national de premier plan dans la réforme des soins de santé](#)
[Améliorer les services de santé](#)
[Préserver la salubrité de l'environnement](#)
[Aider les bénéficiaires de l'aide sociale à trouver du travail](#)
[Améliorer la sécurité dans les collectivités et promouvoir les droits des victimes d'actes criminels](#)
[Assurer l'égalité des chances](#)
[Favoriser la réforme parlementaire](#)

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée législative, concitoyennes et concitoyens,

Je vous souhaite la bienvenue à la deuxième session de la 37^e Législature de l'Ontario.

En ce jour de la Shoah, nous avons une pensée toute particulière pour les victimes de l'Holocauste. À l'instar d'une foule de personnes dans le monde entier, nous déclarons « Jamais plus ».

Depuis sa dernière séance, l'Assemblée législative a perdu trois de ses membres les plus estimés.

Ellen MacKinnon, première femme députée du comté de Lambton, a toujours pris notre système d'éducation à coeur et s'était vouée à l'édification d'une société meilleure.

De son côté, Wilf Spooner, qui s'est illustré au Conseil des ministres, a fait preuve d'un tel engagement vis-à-vis de la population du Nord et notamment des habitants de sa ville natale, Timmins, qu'on l'avait surnommé « Monsieur Nord ».

La brusque disparition d'Al Palladini est par ailleurs venue nous rappeler à quel point la vie humaine est précaire. Nous nous souviendrons longtemps de son sens de l'humour, de son culte de la vie, de sa compassion pour autrui et de son désir de rendre le plus possible à un pays qui lui avait tant apporté. Il laisse un grand vide.

Ceux et celles qui nous ont précédés nous incitent à aller de l'avant et à bâtir un avenir plus prospère pour l'ensemble de la société.

Le plan d'action mis en oeuvre par votre gouvernement depuis 1995 pour améliorer le niveau de vie des familles ontariennes est clair et cohérent. Il a pour but de renforcer l'économie en abaissant les impôts, en réduisant les formalités administratives et en levant les obstacles à la croissance économique.

Ce plan est ambitieux, mais réalisable : d'ici 10 ans, l'Ontario devrait afficher la performance économique la plus vigoureuse et la qualité de vie la meilleure en Amérique du Nord.

Dynamisme économique et qualité de vie vont de pair. Seule une économie robuste nous donne les moyens de dispenser des services importants, par exemple un enseignement de qualité et des services de santé accessibles. Seule une économie robuste permet de fournir une aide aux enfants, aux aînés ainsi qu'aux personnes les plus vulnérables de notre société. Seule une économie robuste offre aux familles laborieuses la perspective d'une vie plus facile.

Notre plan porte fruit. La population de l'Ontario a mis à profit de nouvelles possibilités, ce qui a donné des résultats remarquables : plus de 822 000 nouveaux emplois et plus de 578 000 personnes libérées de l'aide sociale.

Ces deux dernières années, l'économie ontarienne a surpassé celle de chacun des pays du G-7, du jamais vu depuis 1985.

Les réussites d'hier ne doivent cependant pas masquer les défis d'aujourd'hui.

L'Ontario fait face à des problèmes réels et pressants. L'économie mondiale se transforme rapidement. Les économies locales qui ne savent pas s'adapter ou qui sont incapables de soutenir la concurrence resteront à la traîne.

Des choix responsables s'imposent pour que notre province demeure dynamique et compétitive.

En cette période d'incertitude et de changement à l'échelle planétaire, l'économie provinciale poursuit sa croissance, mais à un rythme plus lent.

Des choix responsables sont nécessaires pour préserver la croissance de l'économie et pour établir des priorités parmi des exigences contradictoires dont la satisfaction entraînerait des coûts largement supérieurs à l'augmentation des recettes.

Dans le secteur de la santé, la hausse des dépenses a été spectaculaire : 27 pour 100 en cinq ans et 19 pour 100 ces deux dernières années. Pourtant, il ne suffit pas de dépenser pour assurer la qualité. Celle du système de santé de l'Ontario s'est-elle accrue de 19 pour 100 depuis deux ans? Les États-Unis et le Canada surpassent tous les autres pays pour ce qui est des fonds affectés à la santé; sont-ils pour autant les leaders mondiaux au chapitre des services de santé?

Accroître les dépenses sans améliorer la qualité n'est certes pas souhaitable. Par ailleurs, une

augmentation des dépenses non financée par la croissance économique n'est pas viable. Or, ces dernières années, même lorsque l'économie ontarienne, chauffée à blanc, connaissait une croissance sans précédent, les dépenses de santé ont augmenté encore plus rapidement. Au rythme actuel, on prévoit que d'ici cinq ans l'enveloppe de la santé représentera 60 pour 100 du budget de fonctionnement du gouvernement de l'Ontario – contre 44 pour 100 aujourd'hui et 38 pour 100 depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement.

D'autres provinces font face au même problème. En Saskatchewan, on prévoit que les sommes consacrées à la santé augmenteront plus rapidement que les recettes du gouvernement, ce qui se soldera par un déficit de 300 millions de dollars au bout de quatre ans. En Nouvelle-Écosse, les coûts croissants des services de santé pourraient absorber, en l'espace de 10 ans, tout le budget provincial.

Des décisions difficiles et des choix responsables s'imposent, non seulement pour maintenir le système de santé canadien, mais littéralement pour le sauver.

Afin de relever tous les défis que pose le XXI^e siècle, votre gouvernement a défini trois priorités :

croissance;
responsabilité financière;
reddition de comptes.

La croissance – croissance de l'économie et croissance de l'emploi – demeure la priorité absolue de votre gouvernement. C'est avec ardeur et conviction que ce dernier a mis en oeuvre un programme de croissance et travaille à protéger l'emploi, à préserver la sécurité financière des familles et à maintenir la vitalité de toutes les collectivités.

Une croissance soutenue est essentielle si nous voulons conserver nos acquis et continuer à dispenser l'enseignement, les soins de santé et les autres services sur lesquels compte la population.

La responsabilité financière commence par une utilisation prudente de l'argent des contribuables – en donnant la priorité à la santé, à l'éducation, à la protection de l'environnement et à l'infrastructure.

La responsabilité financière exige que le gouvernement fasse preuve d'efficacité dans toutes ses activités, afin que les contribuables en aient pour leur argent. Il faut aussi que le gouvernement définisse clairement ce qu'il ne peut pas et ce qu'il ne doit pas faire. « Faire mieux avec moins » est un principe important, mais il s'applique uniquement aux fonctions qui incombent d'office au gouvernement.

La reddition de comptes est nécessaire, non seulement de la part du gouvernement de l'Ontario mais aussi de tous les paliers de gouvernement et, à vrai dire, de toutes les institutions financées par les contribuables.

Le gouvernement est au service de la population, et non l'inverse. Les citoyennes et citoyens ne sont pas seulement des « clients »; le secteur public tout entier leur appartient. La population a droit à la transparence quant au fonctionnement des institutions publiques, notamment en ce qui concerne l'affectation des dépenses et les rapports sur la performance et les résultats.

Croissance, responsabilité financière et reddition de comptes : ces priorités sous-tendent un plan d'action définissant les nouvelles idées et les étapes décisives qui sont essentielles pour la

protection de l'économie et le maintien de la qualité de vie en Ontario. Ce plan d'action compte 21 objectifs, qui sont autant de clés pour le XXI^e siècle.

Le premier volet du plan d'action est énoncé dans le présent discours. Les autres seront exposés au fil d'une série de communiqués quotidiens, dont le point culminant sera le discours du budget de la province, le 9 mai.

Les objectifs du plan sont clairs et mesurables, ce qui permettra à la population de tenir son gouvernement responsable de ses engagements. Le gouvernement présentera régulièrement des rapports d'étape à la population et à l'Assemblée législative.

- Un nouveau groupe d'étude procédera à la mesure et au suivi de la productivité de l'Ontario, de sa compétitivité et de son progrès économique par rapport aux autres provinces et aux divers États américains. Ce groupe d'étude indépendant, qui sera dirigé par Roger Martin, doyen de la Joseph L. Rotman School of Management et l'un des grands spécialistes canadiens de la compétitivité, présentera des rapports réguliers au public.

**Objectif 1 :
Éliminer les
obstacles à
l'emploi, à
l'investissement
et à la
croissance**

L'Ontario doit préserver sa compétitivité à l'échelle mondiale. Les taux d'imposition doivent être compétitifs. La réglementation doit être favorable à l'investissement et à la création d'emplois.

Les obstacles à la croissance économique constituent une menace pour l'emploi, le niveau de vie et les perspectives qui s'offrent aux générations futures. Leur élimination constitue le premier objectif du plan.

Pour éliminer les obstacles à l'emploi, à l'investissement et à la croissance, votre gouvernement prendra les mesures suivantes :

- Il honorera son engagement de réduire les impôts.
- Il soumettra à un nouveau test d'impact sur les entreprises tous les projets de politique et de règlement susceptibles de nuire à la compétitivité et à l'emploi.
- Il ouvrira le marché de l'électricité pour mieux répondre aux besoins de la province à long terme, tout en assurant une alimentation en énergie à la fois sûre, fiable et abordable. Les monopoles ne favorisent pas les intérêts des contribuables. Les marchés ouverts et concurrentiels se caractérisent par une efficience et une équité plus grandes, ils permettent de réduire les coûts à long terme pour les consommateurs et ils stimulent l'innovation.

D'autres mesures visant l'élimination des obstacles à l'emploi, à l'investissement et à la croissance seront annoncées le 23 avril.

**Objectif 2 :
Rembourser la
dette**

Le deuxième objectif du plan est de rembourser la dette accumulée de la province. Le budget exposera les étapes suivantes.

**Objectif 3 :
Réduire la taille
du
gouvernement**

Le troisième objectif consiste en de nouveaux efforts pour réduire la taille et le champ d'action du gouvernement.

- Le gouvernement procédera à la vente des entreprises qu'il n'a pas à exploiter et des biens dont il ne devrait pas être propriétaire. La première d'une série de privatisations sera annoncée dans le budget.
- Les mesures législatives envisagées prévoiront des « dispositions de temporisation » pour les nouveaux programmes.
- Le gouvernement appliquera le principe du budget base zéro aux ministères et organismes.
- Le gouvernement veillera à ce que les deniers publics destinés aux programmes visant à aider les gens ne soient pas détournés au profit de l'intervention et du lobbyisme.
- Le gouvernement mettra sur pied un comité ayant pour mandat de formuler des recommandations sur le rôle qu'il devrait jouer au XXI^e siècle : les fonctions qu'il devrait ou non assumer ainsi que les sphères où son action devrait ou non s'exercer.

**Objectif 4 :
Améliorer
l'efficacité du
gouvernement**

Le quatrième objectif vise à rationaliser l'appareil gouvernemental et à le rendre plus efficace.

**Objectif 5 :
Améliorer le
service à la
clientèle et
l'accessibilité
par voie
électronique**

Le cinquième objectif consiste à améliorer le service à la clientèle et l'accessibilité par voie électronique.

Des précisions sur ces deux objectifs seront annoncées le 23 avril.

N'oublions pas, toutefois, que l'efficacité et la diversification des modes de prestation des services ne sont pas des solutions dans les secteurs où le gouvernement n'est pas à sa place. Le gouvernement devrait cesser d'exercer les fonctions qui ne lui incombent pas.

**Objectif 6 :
Se préparer à la
nouvelle
économie**

La préparation à la nouvelle économie constitue le sixième objectif. Votre gouvernement fera de l'Ontario la destination par excellence pour ceux qui cherchent à faire des affaires dans le cadre de l'économie numérique.

- Le gouvernement présentera des mesures législatives de nature générale afin de protéger les particuliers et de porter l'Ontario au premier rang de l'économie de l'information.
- Le gouvernement présentera, en vue de protéger les consommateurs, des lois actualisées qui feront de l'Ontario une destination de confiance pour la clientèle du commerce électronique.

**Objectif 7 :
Promouvoir la
croissance dans
toutes les
régions et dans
tous les
secteurs
d'activité**

Certaines régions, dont un bon nombre de collectivités rurales, n'ont pas obtenu leur juste part lors de la période récente de croissance et de prospérité. Une nouvelle approche et des idées novatrices sont donc nécessaires.

Le septième objectif du plan est de favoriser la croissance économique dans les régions rurales, le Nord et d'autres régions de l'Ontario, et aussi de stimuler la croissance des secteurs qui ont une incidence régionale importante.

Le 7 mai, le gouvernement exposera son plan détaillé en faveur du développement économique des régions.

**Objectif 8 :
Tenir
l'ensemble du
secteur public
responsable
devant les
contribuables**

L'ensemble du secteur public, qui comprend tous les paliers de gouvernement, absorbe 37,7 pour 100 du produit intérieur brut de la province.

Conformément au huitième objectif de son plan, votre gouvernement lancera de vastes réformes afin d'obliger toutes les institutions du secteur public à rendre des comptes à la population de l'Ontario :

- Les modifications proposées à la *Loi sur la vérification des comptes publics* donneront au vérificateur provincial le pouvoir de s'assurer que les institutions financées par les contribuables de l'Ontario utilisent leurs fonds d'une manière prudente, efficace et conforme aux fins visées.
- De nouvelles dispositions législatives permettront l'annulation du numéro de facturation de l'Assurance-santé des fournisseurs déclarés coupables de fraude.
- Les budgets déficitaires ne sont ni viables, ni acceptables. Il est désormais interdit à votre gouvernement, aux municipalités et aux conseils scolaires d'afficher un déficit. Le budget présentera des mesures obligeant la totalité du secteur public, y compris les hôpitaux, à gérer leur budget de façon responsable.

D'autres réformes touchant la responsabilisation seront annoncées le 30 avril.

**Objectif 9 :
Assurer une
croissance
intelligente**

Au fur et à mesure que la population augmentera et que les industries de l'Ontario poursuivront leur essor, les pressions sur l'infrastructure continueront de s'accroître.

Assurer une croissance intelligente, c'est promouvoir et gérer la croissance de manière à favoriser la vigueur de l'économie et des collectivités, de même qu'un environnement sain.

Neuvième objectif du plan, la croissance intelligente contribuera à réduire l'engorgement du réseau routier, à encourager la revitalisation des terrains abandonnés ou contaminés et à stimuler la croissance économique.

Des détails seront annoncés le 25 avril.

Depuis 1995, le gouvernement a établi des normes provinciales pour l'ensemble du secteur public. Ces changements étaient nécessaires pour améliorer l'efficacité, la reddition de comptes et la qualité des services, mais ils ne doivent pas avoir pour effet d'intensifier la bureaucratie centrale ou d'imposer des solutions universelles.

Certes, les économies d'échelle et les normes communes de reddition de comptes favorisent l'excellence et l'efficacité; cependant, l'innovation, la concurrence, la souplesse et la liberté de choix y contribuent aussi. Toutes ces conditions doivent être présentes. Les normes provinciales ne doivent pas éliminer la responsabilité des administrations locales. Pour exercer son rôle de direction, le gouvernement provincial n'a nul besoin de microgestion ni de contrôle centralisés.

**Objectif 10 :
Offrir souplesse
et choix en
matière
d'éducation**

Il est impossible pour le ministère de l'Éducation d'assurer la direction de 4 746 écoles et de 74 895 salles de classe. L'excellence du personnel enseignant, le leadership des directrices et directeurs d'école et l'influence des parents font toute la différence.

Le dixième objectif du plan consiste à offrir aux parents, à la direction des écoles et au personnel enseignant la souplesse et la liberté de choix qui leur permettront de faire ce qui convient le mieux pour les élèves.

- Les dispositions législatives proposées donneront plus de choix aux parents et leur permettront d'inscrire leurs enfants à n'importe quelle école de leur système.
- La Circulaire 14 donne la liste des documents d'apprentissage approuvés par le ministère; elle sera remplacée par des lignes directrices provinciales qui laisseront une marge de manoeuvre au niveau local. Par exemple, les directrices et directeurs d'école pourront choisir d'utiliser la méthode phonique pour l'enseignement de la lecture.
- On encouragera les conseils scolaires à récompenser les enseignantes et enseignants ainsi que les directrices et directeurs d'école au rendement élevé.

**Objectif 11 :
Instaurer des
normes
d'enseignement
élevées et une
reddition de
comptes axée
sur le
rendement**

Le rôle du gouvernement doit être d'indiquer la voie à suivre et d'établir des normes. Un curriculum rigoureux, des bulletins scolaires explicites et des tests normalisés ne constituaient qu'une première étape.

Le onzième objectif de votre gouvernement est de continuer à établir des normes d'excellence pour les écoles, en mettant l'accent sur une reddition de comptes axée sur le rendement. La mesure du rendement et la présentation des résultats sont essentielles si l'on veut que les parents et les élèves disposent de l'information voulue pour faire des choix éclairés.

- Le gouvernement prendra des mesures pour veiller à ce que tous les écoliers et écolières de l'Ontario puissent profiter d'activités complémentaires.

**Objectif 12 :
Donner à nos
enfants le
meilleur départ
possible dans la
vie**

Le douzième objectif du plan consiste à aider les parents et à assurer aux enfants le meilleur départ possible dans la vie. À cet égard, le programme « Bébé en santé, enfants en santé » a jeté les bases nécessaires. Par ailleurs, le rapport Mustard-McCain a défini une conception novatrice de l'éducation de la petite enfance.

- En s'appuyant sur ces initiatives, le gouvernement établira à l'échelon local un réseau de centres de la petite enfance, qui seront accessibles à toutes les familles et à tous les enfants.

**Objectif 13 :
Ouvrir les
études
postsecondaires
à tous les
étudiants et
étudiantes
admissibles**

Le gouvernement continuera de veiller à ce que chaque étudiante ou étudiant ontarien admissible qui désire entreprendre des études postsecondaires obtienne une place dans un programme d'études. C'est le treizième objectif du plan.

**Objectif 14 :
Former une
main-d'oeuvre
compétente**

Le quatorzième objectif vise à éliminer les pénuries de main-d'oeuvre – notamment de gens de métier – pour que l'Ontario dispose de la main-d'oeuvre spécialisée nécessaire pour attirer les investissements et les emplois.

- Le gouvernement a l'intention de créer un nouvel établissement d'enseignement postsecondaire innovateur qui ferait le lien entre l'éducation et la formation professionnelle, d'une part, et les besoins du marché du travail, d'autre part. Le budget donnera des précisions à cet égard.

Les détails concernant l'engagement du gouvernement à l'égard des enfants, de l'éducation et de la formation seront annoncés le 26 avril.

**Objectif 15 :
Jouer un rôle
national de
premier plan
dans la réforme
des services de
santé**

Votre gouvernement veut faire en sorte que tout le monde ait accès à des soins de qualité, à l'endroit et au moment voulus.

Il augmentera le budget de la santé pour la sixième année consécutive. Encore une fois, le taux d'augmentation des dépenses du présent exercice à ce chapitre dépassera le taux de croissance économique.

Toutefois, nous ne pouvons plus nous permettre des augmentations de plus de 10 pour 100 des dépenses annuelles pour la santé.

Sans réforme fondamentale, l'accroissement du financement ne suffira pas à résoudre la crise qui sévit à l'échelle nationale dans ce secteur.

Citons un rapport récent de la Commission on Medicare de la Saskatchewan :

« [...] ce n'est pas en consacrant encore plus d'argent à un système dont on connaît les lacunes sur le plan de l'efficacité que nous pourrions l'améliorer. [...] Consacrer encore plus d'argent à un système de santé qui fonctionne mal se traduit souvent par une réduction des affectations à l'éducation, à la création d'emplois et à l'allégement fiscal, mesures qui peuvent toutes contribuer à améliorer la santé de la population de la Saskatchewan. Par conséquent, il serait irresponsable d'affecter encore plus d'argent au système de santé sans d'abord régler les problèmes qui le minent à la base. » [Traduction]

La protection de l'assurance-maladie et le maintien d'un système de qualité

Le gouvernement de l'Ontario estime qu'il faudra procéder à une réforme fondamentale si l'on veut préserver le système de santé canadien. Votre gouvernement est prêt à jouer un rôle de premier plan dans le cadre de ce processus de changement. Il s'agit du quinzième objectif de son plan.

- Il souhaite engager une discussion ouverte, à l'échelon national, sur l'avenir du système de santé. La Commission fédérale sur l'avenir des soins de santé au Canada doit avoir les coudées franches afin de pouvoir examiner tous les aspects du système et envisager toutes les solutions possibles. Elle ne doit pas être contrainte par un mandat étroit ni par des restrictions qui nuiraient à l'ouverture de la discussion. L'Ontario souhaite participer à un dialogue dont la portée serait suffisamment étendue pour dégager des solutions réelles et durables à la crise qui menace la viabilité du système.
- Ce dialogue national devrait examiner, entre autres, la façon dont l'assurance-maladie doit être financée par les gouvernements fédéral et provinciaux, compte tenu des apports antérieurs, du principe initial de financement à parts égales de l'assurance-maladie et de l'assiette fiscale dont dispose chaque palier de gouvernement. L'objectif devrait être de parvenir à un partenariat intégral, dans le cadre duquel chaque palier de gouvernement participerait de façon réaliste et équitable aux coûts des services de santé.
- Cependant, la commission fédérale ne déposera pas son rapport avant novembre 2002. Il n'est pas question d'attendre aussi longtemps pour adopter des mesures de sauvegarde de l'assurance-maladie. De toute urgence, le gouvernement demandera à des patients, à des membres du personnel infirmier et médical, à des gestionnaires d'hôpitaux et à d'autres parties qui s'intéressent à l'avenir de notre système de santé de définir les réformes nécessaires et de dégager un consensus sur la meilleure façon d'affecter les milliards de dollars que nous consacrons chaque année à la santé.
- En outre, étant donné que l'on prévoit une augmentation considérable des coûts de la santé dans toutes les provinces, l'entente fédérale-provinciale sur le financement de l'accroissement annuel des coûts dans ce domaine ne peut attendre jusqu'en novembre 2002.

**Objectif 16 :
Améliorer les
services de
santé**

Parallèlement aux mesures destinées à régler la question de la viabilité, le gouvernement entend accélérer les réformes visant à améliorer la qualité du système de santé de l'Ontario; il s'agit du seizième objectif de son plan.

Des renseignements supplémentaires sur le plan du gouvernement en matière de santé seront dévoilés le 24 avril.

**Objectif 17 :
Préserver la
salubrité de
l'environnement**

En préservant la beauté grandiose de l'Ontario ainsi que ses abondantes richesses naturelles, votre gouvernement entend veiller à ce que les générations futures héritent d'une province propre et saine.

Le dix-septième objectif concerne la protection de la salubrité de l'environnement. À cette fin, le gouvernement s'inspirera du rapport *Gestion environnementale*.

Des détails seront annoncés le 2 mai.

Objectif 18 : Aider les bénéficiaires de l'aide sociale à trouver du travail	Le 3 mai, le gouvernement annoncera les détails du dix-huitième objectif, qui vise à aider les bénéficiaires de l'aide sociale à s'affranchir du système d'aide sociale en trouvant un emploi.
Objectif 19 : Améliorer la sécurité dans les collectivités et promouvoir les droits des victimes d'actes criminels	La plupart des Ontariennes et Ontariens ont la chance de vivre dans des localités sûres, où les enfants peuvent jouer en toute sécurité, où les voisins s'entraident et où les gens collaborent pour régler leurs problèmes. Le dix-neuvième objectif du plan consiste à présenter des mesures supplémentaires afin de promouvoir les droits des victimes et de protéger nos rues et nos collectivités contre le crime.

Des détails seront dévoilés le 1^{er} mai.

Objectif 20 : Assurer l'égalité des chances	L'Ontario est une province où règne la diversité. Il convient certes de s'en féliciter, d'autant plus que cette diversité présente des avantages économiques considérables.
--	---

Certains membres de notre société doivent néanmoins surmonter des obstacles particuliers, notamment les personnes qui ont un handicap physique ou mental. Le vingtième objectif du plan consiste à assurer l'égalité des chances pour tous.

- Le gouvernement cherchera un terrain d'entente et des solutions partagées afin de répondre aux besoins des personnes ayant un handicap et il appliquera des mesures en ce sens, notamment sur le plan législatif, pour concrétiser cet engagement.

Objectif 21 : Favoriser la réforme parlementaire	Le XXI^e siècle exige que les processus démocratiques de l'Ontario soient modernes et souples. Le vingt et unième objectif du plan appuie la réforme parlementaire, en particulier les modifications qui amplifieront le rôle et les responsabilités des députés.
---	---

- Le gouvernement propose qu'un plus grand nombre de questions, en particulier celles qui supposent un examen approfondi et la prise en compte des recommandations formulées, soient soumises à des comités législatifs.
- Le gouvernement estime toujours que seuls les votes sur le budget et les votes de confiance désignés constituent des questions qui engagent la confiance, et il encourage les autres parties à adopter la même règle de conduite.
- Le gouvernement veut rétablir l'importance du processus selon lequel les députés tiennent le gouvernement responsable du budget de ses dépenses, par l'examen et l'approbation de ce budget. Ainsi, il ne verra pas la réduction ou le rejet d'un poste du budget d'un ministère comme une question qui engage la confiance.
- Le gouvernement propose que le Comité permanent de l'Assemblée législative envisage d'autres réformes parlementaires visant à étoffer le rôle des simples députés et à accroître le recours à la technologie.

Conclusion : Par les engagements qu'il prend aujourd'hui, le gouvernement ne fait que lancer son plan d'action en 21 objectifs pour le XXI^e siècle. D'autres détails seront fournis dès lundi.

L'Ontario s'étend bien au-delà de Toronto. Les activités de notre province s'organisent dans toutes les collectivités, et non seulement à Queen's Park.

La semaine prochaine, le premier ministre se rendra dans chaque région de la province. Il s'adressera aux résidentes et résidents de diverses localités, y rencontrera les leaders communautaires et fournira des précisions sur ce plan d'action propice à la croissance, financièrement judicieux et axé sur la reddition de comptes.

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée législative, concitoyennes et concitoyens,

La tâche qui s'annonce est ardue mais, si nous continuons à faire preuve de courage, de prévoyance et de détermination, l'Ontario continuera à progresser. Notre province est capable de créer l'économie la plus vigoureuse possible et d'offrir la meilleure qualité de vie qui soit en Amérique du Nord.

Que Dieu continue à bénir l'Ontario et le Canada.

Qu'Il inspire toutes les personnes qui sont au service de l'État, pour qu'elles utilisent leurs pouvoirs avec sagesse et clairvoyance.

Dieu protège la Reine.

[<< Retour à la page principale des allocutions bibliothèque](#)

[[BIOGRAPHIE](#) | [NOUVELLES](#) | [ENJEUX](#) | [DISCOURS](#) | [PHOTOS](#) | [CONSEIL](#) | [COURRIEL](#) | [CONSULTATION](#)]
[[page d'accueil](#) | [commentaires](#) | [recherche](#) | [plan du site](#) | [english](#)]

[CARACTÈRE GRAND FORMAT](#) | [MOBILE/TEXTE SEULEMENT](#)



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Envoyez un courriel au premier ministre à l'adresse : webprem@gov.on.ca.

Pour toute question portant sur le site Web, veuillez envoyer un courriel au webmestre à l'adresse : premier.technical@cab.gov.on.ca

Adresse : Cabinet du Premier Ministre, Édifice de l'Assemblée législative, Queen's Park, Toronto ON M7A 1A1

© 2003 [Imprimeur de la Reine pour l'Ontario](#) ~ Dernière modification : 1/14/2003 5:02:04 PM